

AU TRAVAIL,

MA REPRÉSENTANTE EN SST...



**DISPOSE DES OUTILS
ET DU TEMPS
NÉCESSAIRE POUR
ACCOMPLIR SON
TRAVAIL**

**N'A PAS DE TEMPS
POUR RÉGLER
LES PROBLÈMES**

POUR VRAIMENT PROTÉGER TOUT LE MONDE

SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

**Les représentantes
et représentants en SST doivent
avoir le temps nécessaire pour agir
et bénéficier d'une autonomie
pour accomplir leurs tâches.
Tu as droit à un milieu de travail
sain et sécuritaire.**



Solidaire
depuis 1921

**Si tu veux plus d'informations,
rends-toi au csn.qc.ca/sst**